

SUIVI INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES

SUR RÔLE PROPRE

Consultations infirmières à la demande :

- + des élèves
- + des parents ou responsables légaux
- + des équipes éducatives
- + des médecins

Le document « demande de consultation infirmière » est téléchargeable sur le site.

Dépistage infirmier obligatoire de la 12^{ème} année :

- + entretien de santé globale (sommeil et écrans, alimentation et activités physiques, consommations...)
- + examen statur pondéral (suivi épidémiologique prévalence du surpoids en partenariat avec le RéPPOP)
- + dépistage des troubles visuels et auditifs
- + vérification de l'hygiène bucco-dentaire et corporelle
- + vérification des vaccinations.

SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Administration de traitements sous couvert :

- + d'un PAI (projet d'accueil individualisé)
- + d'une prescription orale du médecin régulateur du Centre 15
- + d'une ordonnance médicale accompagnée d'une autorisation parentale.

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE L'INCLUSION SCOLAIRE DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En collaboration avec les familles et les professionnels référents :

- + Analyse des besoins particuliers de l'élève et aux conditions de réalisation de son inclusion ;
- + Mise en œuvre des soins, des aides techniques et des aménagements nécessaires.

ENCADREMENT ET FORMATION

- + Formation des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire
- + Formation des étudiants en soins infirmiers lors de leur cursus professionnel
- + Tutorat des professionnels nouvellement nommés.

ACCUEIL/ÉCOUTE/ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET DES PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

- + Liaisons relatives à la santé avec l'ensemble des personnels de l'établissement ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.
- + Suite à la consultation infirmière, si besoin, orientation vers l'accès aux soins.

BIENVEILLANCE
CONSULTATIONS INFIRMIÈRES
CONFIDENTIALITÉ
INCLUSION
PROTÉGER
ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATION A LA SANTÉ
ÉCOUTE
BIEN-ÊTRE
RÉUSSITES

REPÉRAGE ENFANCE EN DANGER

- En lien étroit avec le service social en faveur des élèves et en référence au protocole relatif à la protection de l'enfance :
- + Rédaction d'une information préoccupante à partir des éléments d'inquiétude recueillis dans le cadre de sa consultation infirmière.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Après analyse des besoins et en collaboration avec l'équipe éducative et les partenaires extérieurs :

- + Conception, organisation, animation et évaluation d'actions de promotion et d'éducation à la santé, en référence aux 7 objectifs de la politique éducative de santé :
 - >Acquisition de bonnes habitudes d'hygiène de vie
 - >Éducation nutritionnelle et promotion des activités physiques
 - >Éducation à la sexualité
 - >Prévention des conduites addictives
 - >Repérage des signes de mal être et organisation de la prise en charge
 - >Prévention des jeux dangereux et lutte contre le harcèlement
 - >Responsabilisation face aux risques – Formations aux premiers secours.

ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

- + Avis technique au chef d'établissement et directeur d'école pour la rédaction du protocole des soins et des urgences en veillant à préciser la conduite à tenir en l'absence de l'infirmier.
- + Participation à la mise en œuvre du PAI (projet d'accueil individualisé) conformément aux textes en vigueur.

MALADIES TRANSMISSIBLES EN COLLECTIVITÉ

- Sous couvert du médecin de l'Éducation nationale :
- + Traitement des situations sanitaires collectives en milieu scolaire conformément au protocole ARS de décembre 2019 ;
 - + Conseil et accompagnement aux familles en cas de maladies transmissibles.

TRAÇABILITÉ DE L'ACTIVITÉ

- + Saisie des données de santé dans le logiciel infirmier spécifique en conformité avec le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).
- + Rédaction d'un rapport d'activité annuel conformément à la circulaire des missions.